

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chef de projet usages collaboratifs à la direction Direction des Ressources Numériques**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction des Ressources Numériques, un emploi de Chef de projet usages collaboratifs, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

### **Piloter les évolutions de l'offre collaborative**

- Conception de nouveaux services pour enrichir l'offre (co-construction avec les utilisateurs, prise en compte de l'expérience utilisateurs)
- Piloter la conduite des projets arbitrés : cadrage, cahier des charges, marché, suivi de la mise en œuvre, planning, budget, gestion des ressources, contrôle des risques ...
- Animer des démarches socle transverse, en particulier la gestion des identités et des accès
- Animer les instances de régulations des projets

### **Accompagner le déploiement des solutions auprès des directions**

- Construire la conduite du changement
- Assurer la promotion des nouveaux usages

- Assurer le conseil aux directions et conduire le changement :
  - analyse de la demande et conseil sur la solution la plus adaptée
  - cadrage du projet et son pilotage
  - coordination de la mise en œuvre du projet : paramétrages, formations...
- Participer aux activités d'assistance et de formation
- Participer aux activités d'administration fonctionnelle des plateformes,

**Participer au développement d'une offre d'outils numériques innovante**

- Organiser une bonne connaissance des besoins, des usages et des pratiques
  - Par l'observation
  - Par les démarches design
  - Par une veille permanente
  - Besoins en terme d'identités
- Réaliser des expérimentations sectorielles
- Favoriser la transversalité, le partage d'expérience entre communautés d'utilisateurs

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de Chef de projet usages collaboratifs à la direction Direction des Ressources Numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attachés territoriaux, à savoir au minimum 500 et au maximum 830, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 11 JUL. 2023

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

13 JUL. 2023